Déclaration des élus CFDT, FO & STC au CSE LCL Méditerranée du 20 janvier 2022

Nous souhaitons revenir sur l'enquête unilatérale et non paritaire faite par la Direction sur les agissements au sein de LCL Mon Contact.

Nous dénonçons le fait qu'une enquête ait été réalisée, sans avoir, au préalable, informé tous les élus du CSE. Ce dossier a été étudié uniquement par le prisme du harcèlement de la responsable du Centre envers son adjoint.

Or ces dérives managériales ont impacté un grand nombre de salariés de ce site. Une situation qui perdure et porte atteinte aux droits de ces personnes, les exposant à des risques psychosociaux importants.

Nous avons pu constater dans les témoignages des propos racistes et des agissements envers d'autres salariés s'assimilant à du harcèlement tel que : dénigrement, mise à l'écart, remarques humiliantes, demandes dégradantes…

Quelles actions avez-vous entreprises pour ces salariés puisque vous n'évoquez que le cas de 2 collaborateurs dans vos propos ?

Vous avez conclu l'enquête en qualifiant les agissements du manager N+2 par les termes de "management rude". Vous avez fait des observations orales et des propositions de mobilité fonctionnelle. Ces décisions ne sont pas à la hauteur des dommages causés envers les salariés de LCL Mon Contact, dont vous avez vous-même indiqué qu'il fallait une "reconstruction" et recréer la cohésion de l'équipe.

De plus, la Direction s'est engagée à ce que la Responsable de LCL mon contact ne participe pas à l'élaboration des évaluations, ni sur le quatrième trimestre, ni sur les évaluations de fin d'année. Or nous avons appris que des entretiens auraient été menés par elle-même cette semaine.

Nous vous rappelons que la Direction est responsable de la santé physique et mentale de l'ensemble de ses salariés.

Les élus n'ont pas eu connaissance de la totalité du dossier. Certains témoignages nous ont été transmis mais nous n'avons pas l'intégralité de ceux-ci ; entre autres les témoignages des assistantes sociales qui ont été informées de la situation compte tenu de sa gravité.

D'autre part, vous deviez repositionner rapidement la responsable du centre mais à ce jour elle est toujours sur ce poste, ce qui ne permet pas aux collaborateurs de travailler sereinement.

Nous réitérons donc la demande faite en CSSCT de ne plus permettre à cette personne de travailler physiquement sur le centre dans l'attente de son remplacement imminent selon vos dires.

Nous demandons, en priorité, que la Médecine du Travail rencontre l'ensemble des salariés du CRC sans délai et également des actes concrets et rapides.

En qualité d'élus au CSE, nous nous réservons la possibilité de faire un droit d'alerte en l'application de l'article L.2312-59 du Code du Travail si d'autres témoignages nous parviennent et/ou si nous constatons que les conditions de travail et l'état de santé de nos collègues ne s'améliorent pas, voire se dégradent.

Les élus SNB et Autrement Solidaires se sont associés à cette déclaration.